Image not found or type unknown

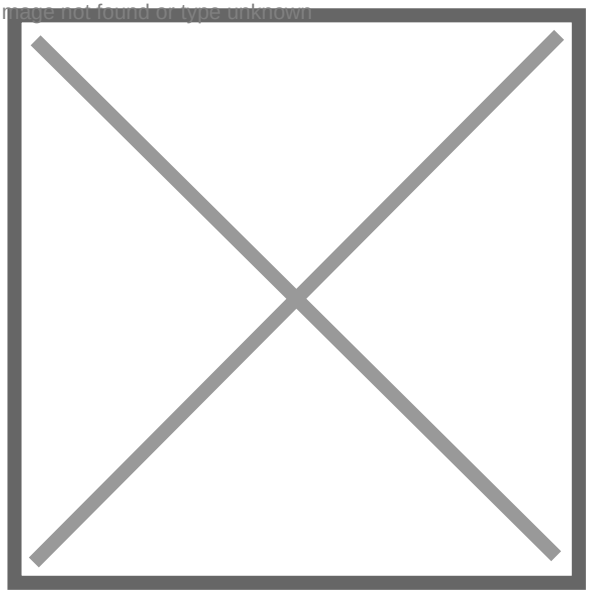

L'émancipation sans l'accord des parents pour quitter la maison

Par **manouch**, le **07/11/2010** à **17:23**

Bonjour,
J'ai 17 ans ,suite a de nombreux conflits avec mes parents il me menace de m'envoyer au pays et cela tous les jours, il me mennent la vie dur, il impose leur regle sans prendre mon avis il ne veulent pas que j'ai de contact avec les autres je n'ai le droit que de résté chez moi, pas de téléphone, pas d'ordinateur si se n'est qu'une heure par jour etc... je ne suis pas francaise mais je vis en france dpuis 16 ans ,je souhaite partir au plus vite de chez eux, je veut savoir comment faire pour me faire émancipé (il refuse cela) ,mes parents ont aussi cachés mes papiers je n'est rien du tout. merci de votre aide c'est vraiment urgent aidé moi .

Par **mimi493**, le **07/11/2010** à **20:52**

Même si vous étiez française, l'émancipation n'est possible que si
- les parents ou tuteur en font la demande
- le mineur a les moyens de subvenir seule à ses besoins (dont un logement indépendant) par des revenus propres (salaires, héritage par exemple)

Comme vous n'êtes pas Française, c'est votre loi personnelle qui s'applique.

Par **Marion2**, le **07/11/2010** à **21:32**

Bonsoir manouch,

mimi 493 a raison, u ne émancipation ne peut être demandée que par les parents ou un tuteur.

En conséquence, je vous conseille vivement de contacter rapidement une Assistante Sociale avec laquelle vous pourrez discuter de vos problèmes et si elle pense que votre situation le nécessite , elle pourra vous trouver un hébergement et une aide financière.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **07/11/2010** à **22:29**

Il faudra plus qu'une aide, car elle n'est pas majeure. Il faudra une décision de la justice enlevant l'enfant à ses parents et la plaçant en foyer sous tutelle.
Le fait d'avoir des parents sévères ne justifie pas un placement. Elle ne relate aucune violence, ni menace sur sa personne.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés